

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

PLH2 2016-2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de mise en œuvre des objectifs du PLH2 entre la Commune du Theil de Bretagne et la CCPRF.

Convention d'objectifs et de moyens 2016-2021 pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique entre la Commune et la CCPRF.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention proposée.

Services périscolaires : TAP.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'aide financière du Département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires au titre de l'année 2015-2016 pour un montant de 25 € par enfant.

Résidence de Bon Abri : révision des loyers au 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après vote, par 17 pour et 1 abstention, décide d'appliquer l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit - 0.01 %.

Viabilisation de terrains : vente du lot D.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente du lot D situé 16 rue Abbé Maignan, d'une surface de 500 m², à M. Pinheiro et Melle Cherruault de Janzé au prix de 37 500 € ht soit 45 000 € ttc.

Travaux de voirie, programme 2016

- Débroussaillage : M. Lecomte n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Misériaux de Thourie s'élevant à 6 300 € ht soit 7 560 € ttc.

- Curage de fossés : le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Giboire de Janzé s'élevant à 1 650 € ht soit 1 980 € ttc.

- PATA : le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Sauvager de Chateaubriant s'élevant à 9 460 € ht soit 11 352 € ttc

- Modernisation de la Voie Communale n°1 : Après vote, par 16 pour et 2 contre le Conseil Municipal retient la proposition du Parc Départemental de Noyal s'élevant à 37 112.30 € ht soit 44 534.76 € ttc.

Extension du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche : adhésion nouvelle commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Vergeal et la modification des statuts pour prendre en compte le nouveau périmètre.

Aménagement du Parc du Lavoir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

- pour la mise en œuvre d'un sol souple coulé en place, entreprise RécréAction de La Mézière pour un montant de 4 430.25 € ht soit 5 316.30 € ttc,

- pour l'aménagement d'une clôture (lisse en rondin/poteaux bois), Sarl Gaubert à Coësmes pour un montant de 6 600 € ht soit 7 920 € ttc.

Recettes provenant du produit des amendes de police. Acceptation des sommes proposées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la subvention de 4 593 € proposée pour la réalisation de parcs de stationnement et la signalisation de passages piétons.

Comptabilité : admission en non valeur de titres émis.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'admission en non valeurs de titres d'exercices antérieurs pour un montant de 535.19 € sur le budget communal pour des loyers et des factures de cantine/garderie et pour un montant de 500 € sur le budget assainissement pour une taxe PAC non payée.